

Bienne, 22 août 2009

## **Communiqué (deutsche Version she. unten)**

---

### **Les Verts Bienne ont signé le « manifeste de la Suisse diverse »**

**En signant le « manifeste de la Suisse diverse » les Verts Bienne s'engagent à la mise en œuvre de deux projets visant à promouvoir et à faire accepter la diversité dans les deux ans à venir. Ainsi les Verts Bienne proposent, d'une part, des activités politiques en vue de la création des places de passages pour les gens du voyage dans la région biennoise. D'autre part, ils s'investiront dans l'amélioration de la situation pour les jeunes femmes migrantes à Bienne.**

Afin de soutenir le « manifeste de la Suisse diverse » le comité des Verts Bienne a décidé deux mesures dans des domaines où on doit faire mieux et où la volonté politique pour apporter des améliorations fait défaut. La première mesure consiste à promouvoir la création des places des passages pour les gens du voyage dans la région biennoise. La Constitution fédérale protège les droits de cette minorité suisse dont la vie courante se distingue à plus d'un titre de celle de la majorité sédentaire. Or, sans cesse les gens du voyage doivent lutter pour obtenir une place où ils peuvent s'arrêter pour quelque temps pour exercer leurs activités professionnelles dans les domaines du recyclage, des services, du commerce etc. Avec la manifestation « Août tsigane » et en déposant un postulat au Conseil municipal les Verts viennent de lancer le débat. Toutefois on s'est rendu compte qu'il faut encore des efforts pour que le projet aboutisse.

La deuxième mesure comporte l'amélioration de la situation des jeunes femmes migrantes à Bienne. Les Verts ont comme priorité l'égalité entre hommes et femmes. Cette égalité n'est de loin pas encore réalisée et exige une attention constante. Tout particulièrement les filles et les jeunes femmes d'origine étrangères sont susceptibles de devoir faire face à des discriminations non seulement du fait de leur origine étrangère mais renforcées de par leur statut de femme. Les Verts s'engagent pour que les filles et les femmes d'origine étrangère jouissent des mêmes droits en matière de formation, de formation professionnelle, d'embauche, de salaire, de respect de leur intégrité et de leurs droits civils. L'égalité entre homme et femmes doit bénéficier à toutes, suisses ou étrangères. A plusieurs reprises les Verts sont déjà intervenus dans ce domaine. Néanmoins la situation actuelle est toujours insatisfaisante.

Le « manifeste de la Suisse diverse » est une initiative de la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Il peut être signé par les administrations, les autorités, les entreprises et les syndicats, les partis, les écoles, les sociétés ou encore les associations culturelles. Les signataires s'engagent à réaliser dans les deux prochaines années des projets de leur choix visant à promouvoir et à faire accepter la diversité. En contrepartie la CFR publie les projets sur son site internet dans un recueil des bonnes pratiques. Au bout des deux années les projets seront soumis à une évaluation.

---

renseignement:

*Urs Scheuss, président, 078 795 91 83*

*Claire Magnin, présidente de la fraction des Verts au Conseil de ville, 076 562 79 75*

*Muriel Beck Kadima, conseillère de ville, 079 298 62 22*

annexe : interventions au Conseil municipale portant sur les sujets mentionnés ci-dessus

Biel, 22. August 2009

## **Communiqué**

---

### **Die Grünen Biel haben das „Manifest der vielfältigen Schweiz“ unterzeichnet**

**Mit der Unterzeichnung des Manifests der vielfältigen Schweiz verpflichten sich die Grünen Biel zur Umsetzung von zwei Massnahmen zur Förderung und zur Akzeptanz der Vielfalt in den kommenden zwei Jahren. Einerseits werden sich die grünen mit politischen Mitteln dafür einsetzen, dass in der Region Biel Durchgangsplätze für Fahrende geschaffen werden. Andererseits engagieren sie sich für eine Verbesserung der Situation von jungen Migrantinnen in Biel.**

Zur Unterstützung des „Manifests der vielfältigen Schweiz“ hat der Vorstand der Grünen Biel zwei Massnahmen in Bereichen beschlossen, in denen Verbesserungen nötig sind und in denen es am politischen Willen fehlt. Die erste Massnahme zielt darauf ab, Durchgangsplätze für Fahrende in der Region Biel zu schaffen. Die Verfassung schützt die Rechte dieser schweizerischen Minderheit, deren Alltag sich in vielerlei Hinsicht von jenem der sesshaften Mehrheit unterscheidet. Immer wieder müssen die Fahrenden aber darum kämpfen, einen Platz zu erhalten, auf dem sie vorübergehend und gegen Bezahlung bleiben können und ihrer Arbeit – Recycling, Dienstleistungen, Handel usw. – nachgehen können. Mit dem Anlass „Zigeuner-August“ und einem Postulat im Stadtrat haben die Grünen das Thema auf die politische Agenda gesetzt. Die Grünen sind sich dabei bewusst geworden, dass es noch weitere Anstrengungen braucht, damit das Anliegen umgesetzt wird.

Die zweite Massnahme betrifft die Verbesserung der Situation junger Migrantinnen in Biel. Die Gleichstellung zwischen Mann und Frau ist ein Schwerpunkt der Grünen. Diese Forderung ist jedoch bei weitem noch nicht erfüllt und verlangt dauernde Aufmerksamkeit. Gerade Mädchen und junge Frauen ausländischer Herkunft erfahren zusätzlich zu ihrer Herkunft aufgrund ihres Geschlechts weitere Diskriminationen. Die Grünen setzen sich dafür ein, dass Mädchen und Frauen ausländischer Herkunft in den Genuss der gleichen Rechte in der Bildung, der Berufsausbildung, bei der Anstellung, beim Lohn sowie bei der Achtung ihrer Unversehrtheit und ihrer bürgerlichen Rechte kommen. Die Gleichstellung zwischen Mann und Frau muss allen zu Gute kommen, unabhängig davon ob sie Schweizerinnen oder Ausländerinnen sind. Bei verschiedenen Gelegenheiten sind die Grünen bereits aktiv geworden. Nichtsdestotrotz ist die gegenwärtige Situation immer noch unbefriedigend.

Das Manifest der vielfältigen Schweiz ist eine Initiative der Eidgenössischen Kommission gegen Rassismus (EKR). Es kann von Verwaltungen, Behördenstellen, Firmen und Gewerkschaften, von Parteien, Schulen, Vereinen, Kulturorganisationen unterzeichnet werden. Die unterzeichnenden Institutionen und Organisationen versprechen, in den kommenden zwei Jahren Massnahmen, die der Förderung und Akzeptanz der Vielfalt dienen, umzusetzen. Im Gegenzug veröffentlicht die EKR die Massnahmen auf Ihrer Internetseite in eine Sammlung mit *bonnes pratiques*. Am Ende der zweijährigen Laufzeit werden die Massnahmen einer Evaluation unterzogen.

---

Auskunft:

*Urs Scheuss, Präsident, 078 795 91 83*

*Claire Magnin, Fraktionspräsidentin der Grünen im Stadtrat, 076 562 79 75*

*Muriel Beck Kadima, Stadträtin, 079 298 62 22*

Beilage: Vorstösse im Stadtrat zu den oben genannten Themen

Postulat

### **Pour un filet social spécifique aux jeunes filles et jeunes femmes en difficulté dans leur famille**

Le conseil municipal reconnaît l'existence de situations dans lesquelles des jeunes filles ou jeunes femmes sont menacées lorsqu'elles ne se plient pas aux normes et valeurs traditionnelles dans leur famille. Ces situations se retrouvent dans des familles migrantes, mais aussi dans des familles suisses.

Prévenir le développement de telles situations est une des tâches que la Ville de Bienne peut assumer. C'est aussi un devoir de la Ville de Bienne de veiller à que chaque habitant et habitante, quel que soit son âge ou son sexe, puisse développer ses compétences, satisfaire ses aspirations, être respectée dans ses droits et garantir sa sécurité. Cela fait aussi partie des mesures d'intégration.

#### **Postulat :**

Le conseil Municipal est prié d'étudier et de mettre en oeuvre les mesures suivantes :

- Mettre sur pied une structure spécifique d'hébergement, en vue de protéger l'intégrité physique et psychique des personnes menacées, telle que celle de la Mädchenhaus de la Ville de Zurich
- Développer un concept de soutien et d'accompagnement qui tienne compte des difficultés spécifiques de ces jeunes filles et jeunes femmes (loyautés, intégration sociale, identité, etc.)
- Développer un projet de formation du personnel des services concernés
- Développer un concept de prévention, dans les écoles, auprès des parents et dans le public en général.
- Adapter les prestations sociales aux besoins de ces jeunes filles et jeunes femmes.

Le Conseil municipal cherche des possibilités de synergies avec les régions environnantes (Jura bernois, Soleure, Seeland, Neuchâtel, Jura) et avec les organisations privées concernées par ce phénomène et leur propose de développer un projet régional

Bienne, le 16.9.2004

Les Verts Bienne

Claire Magnin

## Interpellation

### Violences régulières et irrégulières

La question du maintien du droit de séjour pour des femmes migrantes victimes de violences de la part de leur partenaire est actuellement discutée à tous les niveaux. Eviter qu'une femme et ses enfants perdent leur permis de séjour à cause des violences du conjoint est une préoccupation largement répandue actuellement. Dans de nombreux cantons, la police des étrangers considère ces faits dans ses décisions et tente d'appliquer la loi en tenant compte des possibilités qu'elle offre pour ces personnes.

Un pas important a été fait dans la protection des victimes.

Or, dans un article paru dans le Bieler Tagblatt du 2.7.2004, le chef de la police des étrangers, déclare « des femmes mal intégrées **et qui ne subissent pas de violences régulières**, seront en cas de divorce expulsées du pays »

Je demande au Conseil Municipal de répondre aux questions suivantes

- Sur quels critères la police des étrangers décide-t-elle qu'une femme subit des violences régulières ou irrégulières ?
- Cette notion de violence régulière ou irrégulière n'est-t-elle pas contraire au droit de chacun à son intégrité et aux valeurs défendues par la déclaration des droits de l'homme ?
- Cette manière d'envisager la violence contre les femmes n'est-elle pas une incitation à la violence ?
- Combien de femmes, victimes de violences de la part de leur partenaire ont-elles été expulsées suite à l'obligation dans laquelle elles se sont trouvées de se séparer ?
- Combien d'hommes ont-ils été expulsés, auteurs de violences contre leur épouse et suite à une demande de séparation de cette dernière ?

Bienne, le 16.9.2004

Les Verts Bienne  
Claire Magnin

## **Motion intégration :**

**Le conseil municipal propose au Conseil de Ville de créer à titre définitif un poste à l'intégration des migrant-es dans l'administration municipale. Le taux d'occupation de ce poste pourra être fixé d'après les résultats de l'évaluation du projet pilote et en comparaison avec d'autres villes.**

**Le cahier des charges pour ce poste devra comprendre les tâches suivantes :**

- **Coordonner les activités et les prestations publiques ou privées qui s'adressent spécifiquement aux migrant-es**
- **Veiller à ce que tous les départements de l'administrations municipale prennent des mesures visant à faciliter l'accès de leurs services aux migrant-es, donner une information adaptée à leurs besoins et à leur situation et de manière non-discriminatoire**
- **Soutenir les projets privés ou publics dirigés vers les migrant-es et qui sont reconnus par la Ville comme nécessaires**
- **Etablir des liens réguliers avec les autres cantons et les services de la confédération.**

La présence à Bienne d'une population étrangère importante et très variée a nécessité la création d'un poste limité à 2 ans, pour répondre aux besoins de cette population. Ce poste montre la volonté politique du Conseil municipal de s'engager pour améliorer l'intégration des migrants. Il est indispensable que ce travail puisse se poursuivre de manière régulière avec une planification fiable à long terme.

Le premier endroit où la municipalité biennoise peut agir est au sein de sa propre administration. Ainsi le ou la personne qui occupera ce poste doit pouvoir être intégrée dans les structures de l'administration et développer son action de manière horizontale au sein de celle-ci. Ainsi la Ville de Bienne satisfait aux recommandations de la conférence tripartite des agglomérations par rapport au rôle central dans l'administration des services d'intégration et leur ancrage interdépartemental.

La confédération se déclare prête a co-financer des projets reconnus comme intégrateurs, tels que cours de langues, information sur les institutions, promotion de la santé, etc. La Ville de Bienne a là un moyen d'accompagner les efforts de la confédération, en mettant à disposition une personne de liaison.

Il existe de multiples projets, associations, groupes qui tous s'occupent de soutenir les migrant et les aider à s'intégrer harmonieusement à Bienne. Ces projets et ces prestations doivent aujourd'hui être coordonnées et mieux connues. Le poste à l'intégration devrait être habilité à nouer des contacts avec ces groupes et à faciliter leurs échanges, afin de rendre leurs actions plus efficaces.

Il est essentiel que la population migrante et suisse établissent des contacts permettant une participation active et une convivialité harmonieuse entre tous les habitants de notre ville.

Claire Magnin  
Les Verts Bienne  
16.3.2006

## **Interpellation : offres pour les filles entre 15-20 ans**

Les jeunes 15-20 ans se trouvent dans une phase délicate de leur développement. Ils doivent réorganiser leur « économie » vitale : leur cerveau, leur corps, leurs valeurs, leur socialisation, leurs affects et souvent faire des choix qui les engageront durablement. etc. Ils ont besoin dans cette période de leur vie de repères et de soutiens. Les filles ont des besoins particuliers, du fait de leur place dans la société et de leur rôle.

Le conseil municipal est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le conseil municipal a-t-il développé un concept particulier en direction des 15-20 ans ?
2. Le conseil municipal a-t-il analysé la problématique particulière des filles de cet âge et quels en sont les résultats ?
3. Quelles sont les offres d'activité ou d'aide spécifique mises à disposition des filles 15-20 ans ? Dans quels domaines ?
4. Avec quels organismes actifs auprès des jeunes filles de 15-20 ans la ville collaborent-elle et comment s'organise cette collaboration ?

Claire Magnin  
Fraction Les verts Bienne  
17.4.2008

# POSTULAT

## Durchgangsplatz für Fahrende in Biel

---

Der Gemeinderat wird mit der Prüfung der Erstellung eines Durchgangsplatzes für Fahrende in der Stadt Biel beauftragt.

Der Gemeinderat wird beauftragt, gemeinsam mit dem Verein seeland.biel/bienne eine regionale Lösung für die Schaffung von Fahrenden benötigter Infrastruktur in unserer Region anzubieten.

Dabei soll er sich mit der im Jahr 1997 gegründete Stiftung Zukunft für Schweizer Fahrende sowie der seit 1975 bestehenden Dachorganisation von Schweizer Jenischen, die Radgenossenschaft der Landstrasse, in Verbindung setzen.

### Begründung:

Der Antwort des Gemeinderats auf die Interpellation von Pascal Fischer (20080332, „Überfall der Fahrenden auf die Stadt Biel“) ist klar zu entnehmen, dass der Gemeinderat zurecht die Meinung vertritt, Fahrende seien nicht zu diskriminieren und vor Diskriminierung zu schützen. Auch ist erfreulich, dass in der Stadt Biel eine Lösungsfindung etwaiger Probleme im Dialog vorgenommen wird.

Indessen verstehe ich auch, dass Situationen wie im Herbst 2008 in der sesshaften Bevölkerung Ressentiments hervorrufen können. Ebenfalls ist nicht zu verkennen, dass der Aufenthalt von Fahrenden oft mit Schwierigkeiten verbunden ist. Diesen kann aber wiederum nur mit Dialog und einem würdigen Aufenthaltsort begegnet werden.

Die seit Jahren dauernde, unbefriedigende Situation zeigt auf, dass Biel bei der Ankunft von Fahrenden nicht so vorbereitet ist, dass sowohl die ansässige Bevölkerung ungestört bleibt, wie auch den Fahrenden ein würdiger Platz für ihren Aufenthalt bzw. ihre Durchfahrt angeboten werden kann.

Sowohl sesshafter wie fahrender Lebensweise soll in unserer Stadt aber mit friedlichem Zusammenleben gebührend begegnet werden können. Die Bedürfnisse der Fahrenden in der Schweiz als nationale Minderheit und deren Wunsch, ihre traditionelle Lebensform und Kultur frei leben zu können, soll ernst genommen werden.

Mit dem Frühling und dem nahenden Sommer ist nicht auszuschliessen, dass es wieder zu einem Besuch von Fahrenden in unserer Gegend kommen wird.

Gemäss meinem Wissen wurde im Jahr 1996 das letzte Mal per Postulat von Markus Habegger ein definitiver Standort für Fahrende gefordert. Dieser konstruktive Vorschlag wurde vom Gemeinderat am 8. August 1997 als nicht erheblich erklärt, wobei aus der Antwort klar ergeht, dass der GR vor allem die Weiterfahrt anstrebte. Auch wollte man die Erfahrungen von Bern betreffend einen dortigen Standplatz abwarten. Der SR erklärte an seiner Sitzung vom 18. September 1997 das Postulat entgegen dem GR als erheblich. Am 18. August 2005 schlug der GR sodann dem SR vor, das Postulat als nicht erfüllbar abzuschreiben, weil „trotz intensiver Suche“ seitens der Stadt es nicht gelungen sei, einen

geeigneten Standort für einen Standplatz zu finden. Daraus ergibt sich, dass wir uns seit Jahrzehnten immer wieder mit demselben Dilemma konfrontiert sehen: Fahrende kommen nach Biel, verursachen hier mangels geeignetem Durchgangsort Konflikte, welche aber nicht ernsthaft angegangen zu werden scheinen.

Vorerst geht es lediglich darum, für Fahrende Durchgangsorte mit einer minimalen Infrastruktur und klarer Benutzungsregelung, also Plätze, die ihnen einen kurzfristigen Aufenthalt in Biel oder Umgebung ermöglichen, zur Verfügung zu stellen. Standplätze hingegen, die v.a. im Winter für eine würdige Überwinterung genutzt werden und deshalb auch eine umfangreichere Infrastruktur erfordern, wären in Biel zur Zeit nicht notwendig.

Biel, 23. April 2009

Muriel Beck Kadima, Grüne Biel